



**SERVICE ENFANCE JEUNESSE
de la commune de
SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**

PROJET EDUCATIF 2016-2019

Organisateur

Municipalité de Saint-Sulpice-de-Pommeray
Mairie
10 rue des Ecoles
41000 Saint-Sulpice-de-Pommeray

Structures d'accueil

Service Enfance Jeunesse

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
(mercredis, petites vacances, grandes vacances, séjours courts et séjours de vacances)
Accueils de Loisirs Périscolaires
Accueil de Jeunes Labellisé
(petites vacances, grandes vacances, séjours courts et séjours de vacances)



CAF Loir-et-Cher



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection de la Population

D.D.C.S.P.P. 41

Table des matières

Abréviations.....	3
Constats	4
Au niveau de la commune	4
Au niveau des familles.....	6
Au niveau des enfants et des jeunes.....	8
Au niveau de l'équipe d'encadrement	10
Objectifs éducatifs.....	11
Moyens disponibles.....	12
Sur le plan matériel	12
Les locaux	12
Le matériel	12
Les véhicules	13
Sur le plan financier	13
Sur le plan humain	14
Directives de travail à destination de l'équipe d'encadrement	16

Abréviations

ALP : Accueil de Loisirs Périscolaires

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDPNE : Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

FREDON : Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OZP : Objectif Zéro Pesticide

SEJ : Service Enfance Jeunesse

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Constats

Ce Projet Educatif relève d'une synthèse élaborée par le Maire, les Adjoints et le Conseiller délégué à la vie scolaire, à partir d'une analyse portant sur les constats et les objectifs fixés en 2012, mais également sur certains indices perceptibles qui s'établissent ou s'affermissent au niveau du vécu de la population.

Plusieurs constats peuvent être faits, en fonction des objectifs éducatifs que nous nous étions fixés et cela, à quatre niveaux différents.

Au niveau de la commune

Notre Service Enfance Jeunesse est reconnu et apprécié par l'ensemble de la population. La croissance constante de sa fréquentation depuis plusieurs années, en témoigne.

Il nous semble que cette augmentation est non seulement liée à la qualité des accueils proposés (nous y reviendrons) mais également à la politique en faveur des familles menée par la Municipalité. Le passage au quotient familial en septembre 2011 a constitué, de fait, un soutien non négligeable aux familles les plus modestes. La facturation à l'heure a aussi permis aux familles de payer le service au plus juste. De plus, la signature de conventions partenariales avec plusieurs communes proches a également favorisé son développement.

Sur le plan de la vie communale à proprement parler, les liens tissés entre le Service Enfance Jeunesse, les élus, les services municipaux et les associations sont pérennes.

Ainsi, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) entretient, entre autres choses, des relations étroites avec la bibliothèque municipale, qu'il fréquente régulièrement. L'Accueil de Loisirs et les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) participent activement aux événements organisés par la bibliothèque : des expositions annuelles et la soirée « Bibliothèque en Fête », réunissant plusieurs associations et nos structures municipales autour du thème du conte.

Au niveau des associations, les liens créés avec certaines d'entre elles sont durables et favorisent le rapprochement entre les générations. La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en septembre 2014 a renforcé ces liens, puisque plusieurs associations participent à l'animation de ces activités.

Les temps de vie et d'activités intergénérationnels, mis en place au niveau de l'ALSH au cours de la période du précédent Projet Educatif, existent toujours. Ces moments partagés permettent des échanges de points de vue, mais également la découverte et la transmission de savoirs et de savoir-faire, contribuant à faire naître ou à renforcer un respect fondé sur une meilleure connaissance mutuelle.

En ce qui concerne l'Accueil de Jeunes, ces temps partagés sont moins évidents à mettre en place. En 2013, un essai d'échanges de savoirs sur le thème de l'informatique a été tenté, sans obtenir des résultats probants.

Depuis sa création en 2001, le Service Enfance Jeunesse a montré une réelle volonté de s'intégrer dans le paysage communal, de participer autant que possible à nos manifestations et à nos projets.

Aussi a-t-il participé volontiers au programme environnemental « Objectif Zéro Pesticide ». En effet, la commune a souhaité opter pour un projet de gestion plus naturelle de son territoire afin de préserver la santé de ses habitants et de son environnement. Nous nous sommes donc acheminés vers un abandon progressif de l'utilisation des pesticides. Le programme OZP a été initié courant 2013 et concrétisé par la signature d'une charte d'engagement en avril 2014. Pendant deux ans, notre commune a bénéficié d'un accompagnement de la FREDON et du CDPNE. Le Service Enfance Jeunesse et les écoles en ont également profité, au travers d'ateliers pédagogiques de sensibilisation.

Un travail en direction de la population a été entrepris afin de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux ; le Service Enfance Jeunesse a accepté d'être partie prenante de ce plan de sensibilisation, vis-à-vis des enfants, des adolescents et, par extension, des familles. Il a d'ailleurs toujours montré le plus grand intérêt pour les questions environnementales. Pour exemples, nous pouvons citer le choix qui est fait de favoriser au maximum les déplacements doux (marche pour les sorties, vélo durant les mini-camps), ainsi que le projet jardinage auquel les enfants participent tout au long de l'année (ils cultivent des légumes qu'ils consomment durant les mini-camps).

Enfin, il nous faut signaler que la commune va encore s'agrandir. La seconde tranche du lotissement de la Treille (entre la route départementale 32 et la rue de la Treille) est en cours de construction. 8 logements locatifs vont voir le jour. Une troisième tranche de 21 logements (en accession à la propriété) est également prévue. Cet apport de population ne peut être que positif pour nos structures d'accueil. Néanmoins, il nous faut être vigilants en matière de communication, afin de toucher toutes les familles susceptibles d'être intéressées par nos services municipaux.

Nous portons d'ailleurs une attention particulière à la diffusion des informations en direction des familles. Nos moyens de communication sont les réunions d'informations, la diffusion des programmes d'activités aux familles, la distribution mensuelle de notre journal local (le Petit Bavard) dans toutes les boîtes aux lettres et de notre Bulletin Municipal très complet en début d'année, l'affichage d'informations sur des points visibles et identifiables par tous, la communication par voie de presse ou via les radios locales. En 2016, un site internet municipal va être créé. Nul doute qu'il facilitera l'accès des familles aux informations. Nous n'oublions pas non plus le personnel d'animation, qui constitue un relais informationnel efficient. Enfin, chaque année au mois de juin, la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants permet au Coordinateur du SEJ de présenter tous les services aux nouveaux venus et de répondre aux questions qu'ils se posent.

Le Conseil Municipal souhaite que les nouveaux habitants reçoivent le meilleur accueil à Saint-Sulpice-de-Pommeray et que nos structures continuent à rendre service aux familles, à répondre à leurs attentes, tout en étant un relais éducatif et pédagogique fiable.

Au niveau des familles

La fréquentation de l'ALSH et des ALP est en croissance constante depuis quatre ans. Cette hausse, associée aux retours positifs des parents, nous confortent dans l'idée que ces structures répondent pleinement aux besoins et aux attentes des familles qui les fréquentent.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille les enfants de 3 à 11 ans, en dehors du temps scolaire, au sein d'une structure municipale garantissant qualité et sécurité. Sa fréquentation n'a cessé de croître pendant les périodes de vacances. Le personnel d'animation et de direction met toute son énergie et sa créativité dans l'élaboration de programmes d'activités variées, qui répondent autant au besoin des enfants de vivre des temps de loisirs et de détente, qu'à celui d'évoluer dans un cadre éducatif et pédagogique approprié.

L'Accueil de Jeunes Labellisé accueille parallèlement les jeunes de 11 à 18 ans. Sa création en 2004 avait été motivée par une demande émanant des jeunes eux-mêmes et de leurs parents (enquête de décembre 2002 réalisée auprès des 11-16 ans). Au cours des années qui ont suivi son ouverture, cet accueil a connu des hauts et des bas inhérents aux structures accueillant une population adolescente (manque d'implication, de motivation des adhérents, oscillations de fréquentation, difficulté à trouver des animateurs, renouvellement des classes d'âges ou des groupes...). De nombreux aménagements ont été tentés afin d'améliorer son fonctionnement et sa fréquentation. Mais en 2012, suite à des difficultés récurrentes, le Conseil Municipal, en accord avec le SEJ, a pris la décision d'ouvrir le « Local Ados » uniquement pendant les vacances (décision du 10 juillet 2012). Bien entendu, les familles avaient été conviées à une réunion de concertation préalable ; très peu sont venues.

Ce nouveau fonctionnement s'est accompagné d'une nouvelle offre d'accueil beaucoup plus souple : ouverture à la journée, avec possibilité de fréquentation à la demi-journée, avec ou sans repas ; sans oublier les aménagements possibles de sortie pour les moins de 12 ans. Ces nouveaux aménagements ont pleinement satisfait les familles et le « Local Ados » accueille désormais un public plus régulier pendant les vacances scolaires.

Enfin, **les Accueils de Loisirs Périscolaires** – rattachés au Service Enfance Jeunesse depuis septembre 2003 – correspondent également à une forte demande de la part des parents. C'est un service dont la fréquentation est aussi en progression, même si la demande en élémentaire est beaucoup plus marquée qu'en maternelle. Ces Accueils Périscolaires, qui reçoivent des enfants le matin et/ou le soir en période scolaire, sont utilisés par les parents soit de manière épisodique, soit régulièrement. Les animatrices responsables proposent des animations à caractère ponctuel ou événementiel (préparation de la Fête de la Bibliothèque chaque automne ou du Carnaval au printemps, avec l'association des Parents d'Elèves des écoles). Elles travaillent conjointement sur les attitudes et les comportements des enfants en collectivité, au quotidien. La socialisation, l'autonomie et l'éducation au respect des personnes et des biens communs constituent les bases de toutes leurs démarches d'animation. Les Accueils Périscolaires sont un service important pour les familles. Loin d'être une simple garderie, ce service permet aussi à la Municipalité d'affirmer ses choix éducatifs.

Depuis 2014, ce service a évolué, puisqu'en plus de l'accueil des enfants le matin et/ou le soir en période scolaire, il gère désormais un court accueil le mercredi midi et les Temps d'Activités Périscolaires après la classe. Les TAP ont été mis en place suite à la Réforme des rythmes scolaires de 2013. Une année de concertation entre la Municipalité (Service Enfance Jeunesse et élus), les écoles et les familles a permis de déboucher sur l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial et sur une organisation favorisant la réduction de la durée du temps scolaire quotidien.

Ce travail commun a également permis de nombreux échanges entre les différents partenaires concernés et a occasionné divers retours de la part des familles. Concernant le SEJ, elles soulignent la qualité de ses accueils, des activités mises en place et de l'équipe d'encadrement.

Enfin, il a permis un renforcement des liens avec les écoles, contribuant à une meilleure cohésion des interventions auprès des familles.

La Municipalité s'est attachée à proposer des activités variées, avec un personnel formé. Depuis le départ, elle a opté pour la gratuité de ces temps et tient à ce principe afin de ne pas faire supporter aux familles une réforme qui leur a été imposée.

Malgré cela, nous avons constaté que trop de familles ne se donnent pas la peine de respecter l'organisation de ces TAP : le Directeur rencontre des difficultés pour obtenir les fiches d'inscription et les parents ne préviennent pas toujours quand leur enfant est absent.

Nous pouvons ajouter que l'investissement parental dans la vie de nos services n'a guère évolué. Il a sans doute même régressé. En effet, nous avons constaté, par exemple, que de moins en moins de parents se déplaçaient pour venir chercher leurs enfants après les TAP. Ce sont les enfants qui sortent les rejoindre sur les parkings proches. Les animatrices et le Directeur ont tenté d'inverser cette tendance en communiquant avec les parents, sans résultat. Le corps enseignant de l'école élémentaire s'est joint à cette démarche, ayant fait le même constat.

Les parents sont aussi régulièrement invités à participer aux animations organisées pour les enfants ou à en proposer eux-mêmes. Nous avons remarqué que les parents se déplacent pour des spectacles ou fêtes auxquels leurs enfants participent, dans la mesure, bien sûr, où leur vie professionnelle le leur permet. En dehors de cela, l'implication parentale est limitée et concerne le plus souvent les mêmes parents. Cet été, par exemple, pour les mini-camps, les parents ont été invités à participer à la communication durant les séjours, en s'organisant pour appeler l'animatrice responsable afin de transmettre les informations aux autres familles. Aucun parent ne s'est porté volontaire. Il n'est malheureusement pas rare que des initiatives de ce genre restent sans réponse.

La participation parentale est donc le plus souvent minimaliste. Pourtant, donner une vraie place aux parents est une préoccupation qui ne nous a jamais quittés. Cela nous paraît toujours aussi primordial pour le bon fonctionnement et la pérennisation de nos structures éducatives.

C'est la raison pour laquelle nous ne renonçons pas aux objectifs que nous nous étions fixés dès le départ, à savoir d'inviter les familles à adopter une attitude participative au sein des structures accueillant leurs enfants et d'instaurer une réelle collaboration entre les parents et l'équipe d'animation.

Les échanges avec les parents, leurs réflexions, leurs observations nous semblent nécessaires ; le Service Enfance Jeunesse se doit d'en tenir compte pour pouvoir répondre pleinement aux besoins et aux attentes des familles.

Il nous paraît important de signaler que malgré l'implication faible des parents dans la vie du SEJ, les relations qu'ils entretiennent avec le personnel sont globalement satisfaisantes. Les animateurs sont très disponibles et répondent volontiers aux questions et aux sollicitations parentales. Cette disponibilité, associée à un professionnalisme avéré, ont permis au personnel de tisser de véritables liens de confiance avec les familles.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable que nous poursuivions nos efforts en direction des familles, même si la question de leur implication est difficile à résoudre. Ils sont des partenaires essentiels dans la poursuite et la réalisation des objectifs éducatifs et pédagogiques fixés.

Au niveau des enfants et des jeunes

Avant tout, nous souhaitons réaffirmer l'importance qu'il y a à considérer les enfants et les adolescents comme des êtres en formation, en pleine acquisition et construction. Ces propos impliquent :

- d'une part de respecter leurs rythmes biologiques, leurs besoins physiologiques spécifiques en adaptant les structures et les activités à ces nécessités et non l'inverse ;
- d'autre part de prendre en considération leur développement psychoaffectif et cognitif en leur proposant des temps de vie et d'activités propices à l'autonomie et à l'épanouissement personnel, en groupe et au sein de la collectivité ;
- enfin que le personnel d'animation porte un regard bienveillant sur chacun des enfants qui lui sont confiés, et cela malgré les difficultés rencontrées parfois. Un jeune est toujours plus que ce qu'il donne à voir : c'est un être en devenir.

Face aux exigences physiologiques et psychologiques inhérentes au développement des enfants et des jeunes qui nous sont confiés, nous proposons tout d'abord aux enfants de l'ALSH des activités adaptées à leur niveau de développement, à leurs capacités, à leurs envies. Pour chaque période, les enfants sont invités à choisir plusieurs types d'activités. Les activités ne sont pas restrictives en fonction de l'âge et sont systématiquement diversifiées (proposition au choix entre une activité manuelle, une activité sportive ou une activité intermédiaire comme le chant, les jeux de société, etc.). En plus, les enfants bénéficient de plages horaires durant lesquelles ils peuvent décider de façon autonome de ce qu'ils feront (activités au choix ou temps « d'inactivité »). D'autre part, les temps de repos ne sont pas limités aux petits ; les 7-10 ans peuvent aussi se reposer quand ils le souhaitent.

L'équipe animatrice met tout en œuvre pour que les enfants soient accueillis dans des conditions optimales. Ces jeunes ont l'opportunité de vivre de vrais temps de loisirs ou de vacances. Un programme d'animation et d'activités innovantes, élaboré à partir des objectifs éducatifs et pédagogiques, est proposé aux enfants à chaque période de nouvelles vacances. Cela leur permet de s'investir pleinement dans la découverte de nouveaux horizons, de nouveaux savoirs et savoir-faire qu'ils peuvent se réapproprier. Depuis 2005, quatre mini-camps d'une durée d'une semaine chacun sont organisés durant le mois de juillet. Ces séjours courts ont toujours remporté un vif succès (100% de taux de fréquentation, soit 48 enfants qui en bénéficient chaque année).

Ces séjours offrent aux enfants l'opportunité de se familiariser encore davantage avec la vie en collectivité et d'acquérir une plus grande autonomie. C'est également l'occasion de découvrir des milieux naturels dépaysants, propices à l'observation, à l'expérimentation et de sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement : une fois sur place, ils ne se déplacent d'ailleurs plus qu'à vélo. Les enfants sont ainsi amenés à vivre 5 jours pleins ensemble ; cette vie en collectivité les fait grandir dans la connaissance et le respect mutuel.

Devant ce succès, une nuitée pour les 5-6 ans est proposée depuis l'été 2014, pour permettre à cette classe d'âge de se préparer aux mini-camps.

Ces moments de vie partagés sont précieux et constituent des antidotes à l'incivilité, aux manques de politesse et de savoir-vivre trop fréquemment relevés par nos équipes éducatives (équipes d'animation, écoles, associations). Ces incivilités concernent principalement des comportements irrespectueux vis-à-vis du matériel, des lieux de vie, du gaspillage, mais également des attitudes ou des propos inconvenants vis-à-vis des personnes (adultes ou pairs). Il faut néanmoins mentionner que les comportements violents sont plutôt rares car ils sont prévenus et reçoivent une réponse immédiate et adaptée de la part de l'équipe d'animateurs.

L'équipe d'animation insiste aussi particulièrement sur la prise de conscience de l'intérêt commun (avec découverte et respect du bien commun, de l'environnement, appropriation du lieu dans lequel on vit) et sur la notion de respect au sein de la collectivité. Chaque enfant ou jeune est donc invité à connaître les différents utilisateurs et les diverses utilisations du mobilier et des bâtiments qu'il fréquente. Il s'approprie ainsi progressivement le lieu dans lequel il évolue et apprend à mieux le respecter. D'autre part, chaque enfant est amené à connaître les conséquences d'une mauvaise gestion des lieux et du matériel. Enfin, il est progressivement conduit à reconnaître l'impact de chacun de ses actes sur l'environnement (nature et cadre de vie). Le respect de soi, de l'autre, du lieu dans lequel il évolue, de l'environnement naturel, est au centre des temps de vie et d'activités partagés.

Au niveau de l'Accueil de Jeunes, la prise en charge des adolescents est plus délicate car c'est un lieu d'accueil ouvert où cohabitent des moments d'activités organisées et des moments d'accueil libre.

L'épanouissement, l'autonomisation, l'éducation à la citoyenneté sont au cœur des préoccupations de l'équipe éducative et sont le socle de toutes les actions pédagogiques engagées.

En ce qui concerne le fonctionnement proprement dit de notre Accueil de Jeunes, nous avons opté pour le choix éducatif d'accompagner les jeunes dans l'élaboration d'animations et dans leur déroulement, plutôt que de proposer des activités, animations, sorties ou séjours « clé en main ». Ainsi, les adolescents sont invités à participer à la conception des plannings d'activités (pendant les vacances) et à leur réalisation. Ils doivent suivre un projet de sa création jusqu'à son élaboration, pour pouvoir en profiter pleinement par la suite. Par exemple, ils participent chaque année depuis 2011 à la préparation du Carnaval du village.

L'équipe d'animation a toujours été à l'écoute et les assiste afin qu'ils s'engagent dans la préparation d'activités ou la mise en place de projets à plus ou moins long terme (sorties, séjours courts ou séjours de vacances). Ce choix éducatif n'a jamais été évident mais les encadrants de l'Accueil de Jeunes mettent toute leur énergie pour susciter des élans suffisants afin qu'ils s'engagent dans l'élaboration de projets mobilisateurs et faire en sorte qu'ils mènent ces initiatives jusqu'au bout. Cette véritable « pédagogie de l'initiative » qui tente de faire progresser l'adolescent vers un comportement actif et responsable, a porté ses fruits chez plusieurs de nos jeunes. Certains peuvent témoigner aujourd'hui que cet accueil et sa gestion particulière leur ont appris à dépasser leurs difficultés, leurs inhibitions, à se tourner vers autrui et à aller plus loin que la tendance sociétale purement passive et consummatrice. Certains de ces jeunes ont d'ailleurs souhaité se lancer à leur tour dans l'animation ou dans des professions clairement orientées vers les autres.

La baisse de fréquentation des mercredis et samedis nous a contraints par le passé à ne plus ouvrir que pendant les périodes de vacances. Ce changement nous a obligés à aménager les objectifs éducatifs et pédagogiques de cet accueil. Néanmoins, nous ne souhaitons pas renoncer à cette pédagogie de l'initiative. Nos jeunes ont de plus en plus de difficulté à imaginer, à inventer, à créer. Il faut donc plus que jamais les accompagner sur le chemin de l'autonomie et de la prise progressive de responsabilités. Nous sommes convaincus que les périodes de vacances peuvent être également propices à l'établissement de liens solides et à l'élaboration de projets humainement riches, à court ou moyen terme.

Au niveau de l'équipe d'encadrement

Nos structures d'accueil offrent toujours un terrain de stage favorable à une formation professionnelle active. Ces diverses entités éducatives, notamment l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, permettent à des jeunes adultes d'exercer de vraies responsabilités éducatives et sociales encadrées. La Direction du Service Enfance Jeunesse et la Municipalité se sont toujours montrées attentives aux jeunes et aux adultes désireux de s'impliquer dans l'animation auprès des enfants et des jeunes. La Municipalité tient d'ailleurs à rémunérer le plus justement ses animateurs, y compris occasionnels : tout stagiaire BAFA est rémunéré et toutes les réunions de préparation des animateurs, qui ont lieu avant l'été, le sont également ; par cette mesure, les élus reconnaissent la valeur pédagogique et formative de ces réunions.

De nombreux stagiaires issus de diverses formations (animation, social, hôtellerie etc.) ou simplement de l'animation volontaire sont venus découvrir le métier d'animateur. Ils ont apporté leurs connaissances, leur expérience, leurs attentes et leur motivation. Ces échanges sont en général très dynamisants pour l'ensemble de l'équipe d'encadrement. Celle-ci leur réserve d'ailleurs le meilleur accueil et favorise leur intégration ainsi que leur prise de responsabilités auprès des jeunes. Cela a permis à des stagiaires d'oser proposer certains projets – dont l'ambitieux Raid de la Salamandre en 2006 – et de s'engager dans leur réalisation, avec l'entière coopération et le soutien du Service Enfance Jeunesse.

Les stagiaires sont en général pris en charge par un référent BAFA, qui est présent avec eux sur le terrain et par un référent au niveau de la direction de l'Accueil de Loisirs. Quant aux stages professionnels, ils ne sont encadrés que par le Coordinateur du SEJ.

Avant chaque période de vacances et avant chaque début de période scolaire, des réunions préparatoires ont lieu. Elles permettent d'échanger sur les projets pédagogiques, les savoir-faire et les problèmes propres aux situations éducatives rencontrées. Ces réunions se poursuivent également chaque vendredi pendant les vacances ou à chaque fin de période scolaire. L'équipe animatrice fait alors le point sur la période écoulée : elle échange et travaille sur les temps forts et les difficultés qu'elle a vécus. C'est aussi l'occasion pour les animateurs de partager leurs expériences et leur ressenti. Les stagiaires, tout comme les animateurs permanents ou occasionnels bénéficient, au cours de ces réunions, d'une source de formation continue, prodiguée par l'équipe de Direction du SEJ.

La Municipalité se soucie également de la formation de ses animateurs permanents. Elle a contribué au financement de plusieurs formations non diplômantes (BAFA et BAFD). Elle favorise aussi l'accès à la formation continue dispensée notamment par le CNFPT. Elle manifeste ainsi sa volonté de promouvoir les métiers de l'animation socioculturelle, tout en mettant en valeur leur fonction éducative.

Il ne faut toutefois pas se voiler la face : il est de plus en plus difficile de trouver des animateurs sérieux et impliqués ainsi que de recruter des animateurs masculins. De plus, devant la complexité à trouver un directeur adjoint pour les périodes d'été, nous avons fait le choix de créer un poste d'adjoint à la direction en juin 2015. La titulaire de ce poste est aussi l'animatrice référente du « Local Ados » et elle intervient au niveau des TAP (avec un rôle de cohésion de tous les accueils).

La mutualisation de certains moyens et de pratiques professionnelles avec les équipes d'animation d'autres centres est aussi encouragée (journée(s) « intercentres », spectacle de Noël ...).

Objectifs éducatifs

Le bilan de ces quatre dernières années montre que les objectifs fixés en 2002, révisés en 2008 et 2012, ont été pris en considération par l'ensemble de l'équipe d'encadrement du SEJ. Celle-ci les a traduits en objectifs pédagogiques puis en actions effectives sur le terrain.

Toutefois, ces objectifs ne peuvent être atteints une fois pour toutes puisqu'ils correspondent davantage à des lignes de conduites éducatives plutôt qu'à des projets susceptibles d'être finalisés. Nous avons donc fait le choix de reconduire tous nos objectifs éducatifs (avec quelques ajouts), à savoir :

- Renforcer les relations et les partenariats entre les différents acteurs associatifs et municipaux ;
- Poursuivre les échanges entre les différentes générations afin de parvenir à une meilleure connaissance et un plus grand respect mutuels ;
- Favoriser la communication et la diffusion de l'information auprès des enfants, des adolescents et de leurs familles ;
- Inviter les familles à adopter une attitude participative au sein des structures qui accueillent leurs enfants, afin de créer une véritable dynamique de coéducation ;
- Renforcer la collaboration éducative instaurée entre les familles et l'équipe d'animation et contribuer ainsi à faire connaître davantage le travail éducatif et pédagogique réalisé, ainsi que les contraintes liées au fonctionnement de nos structures ;
- Permettre aux enfants et aux jeunes de vivre de vrais temps de loisirs et/ou de vacances selon leurs attentes, au sein des structures existantes, afin que leurs temps libres ne soient pas des temps de désœuvrement et d'ennui ;
- Offrir aux enfants et aux adolescents un cadre pédagogique leur permettant de s'ouvrir à de nouveaux horizons et à différentes cultures, d'élargir leurs champs de connaissances et de compétences, d'aller de découvertes en apprentissages, de se découvrir et de se respecter mutuellement ;
- Faciliter leur accession à l'autonomie et la prise de responsabilités au sein de la société, tout en respectant leurs stades de développement psychologique et physiologique ;
- Améliorer la civilité et favoriser les valeurs citoyennes ;
- Favoriser la mixité sociale ainsi que l'intégration et l'accueil des enfants handicapés ;
- Contribuer à une prise de conscience individuelle et collective de l'intérêt commun, en incitant à la découverte et au respect du bien communautaire ainsi que de l'environnement, de manière à ce que chacun s'approprie positivement le lieu dans lequel il vit ;
- Porter un regard bienveillant sur chaque jeune et ne désespérer d'aucun
- Faciliter l'accès et l'implication de jeunes ou d'adultes au sein de nos structures éducatives, en leur permettant de s'investir dans une prise de responsabilités individuelles et collectives ;
- Promouvoir les métiers de l'animation socioculturelle et contribuer ainsi à la reconnaissance de leur rôle éducatif à part entière.

Moyens disponibles

Afin de répondre aux intentions éducatives, l'équipe du Service Enfance Jeunesse dispose de différents moyens. Ils sont humains, matériels, financiers et doivent permettre de mener à bien les actions, dans une démarche éducative et pédagogique.

Ces moyens permettront à l'ensemble des équipes de direction et d'animation de proposer un projet pédagogique. Des projets d'animation, par période et par équipe devront en découler, afin de transformer les objectifs éducatifs en propositions d'interventions éducatives, formalisées dans le projet d'activité.

Sur le plan matériel

Les locaux

Le SEJ dispose de nombreuses infrastructures mises à sa disposition. Les lieux d'accueil principaux sont : les écoles primaire et maternelle (avec salle de motricité et dortoir) pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pour les Accueils de Loisirs Périscolaires. L'Accueil de Jeunes Labellisé est accueilli quant à lui dans les anciens locaux de la bibliothèque municipale, récemment rénovés. De nombreuses salles annexes peuvent être utilisées le cas échéant (réservations obligatoires).

Sont également utilisés : le restaurant scolaire, la salle des fêtes, la bibliothèque, les diverses salles de réunion et toutes les infrastructures sportives (gymnase, terrains de football et de tennis, terrain stabilisé et espace multisports – Citystade).

Une salle informatique, un bureau de Direction, une infirmerie permanente et un local de rangement pour le matériel d'Arts plastique se sont ajoutés aux locaux début 2016, afin d'améliorer la qualité de nos accueils.

L'utilisation de ces salles et de ces équipements se fait en fonction des besoins, en bonne intelligence avec les écoles et les associations.

Le matériel

Celui-ci est constitué de tout le mobilier, du matériel pédagogique géré dans le cadre du budget, de l'équipement de plein air (pour toutes les activités extérieures), du matériel pour les séjours (un lourd investissement en matériel de camping a été réalisé en 2004 et renouvelé progressivement au cours des années), du matériel informatique et de reprographie. Le matériel informatique a été renouvelé début 2011 et le Service Enfance Jeunesse dispose de 2 postes performants avec accès internet, une imprimante laser dédiée et une mise en réseau avec l'ensemble des postes de la collectivité.

Le Service Enfance Jeunesse sollicite régulièrement les parents pour procéder à la récupération de divers matériaux permettant de réaliser des ateliers : cartons, bocaux en verre, journaux, etc.

Le SEJ se fournit aussi chaque année en cartons divers, lors de l'opération « Carton en fête » (entreprise THIOLLAT à Blois).

Les véhicules

Le Service Enfance Jeunesse n'a pas de véhicule propre. Aussi des véhicules, minibus ou bus de cinquante places sont-ils loués en fonction des projets. Un projet d'acquisition d'un minibus sponsorisé ou subventionné est en cours.

Le Coordinateur du SEJ utilise également sa voiture personnelle pour divers déplacements. Il bénéficie donc du remboursement de ses frais professionnels. Le Service Enfance Jeunesse peut aussi bénéficier d'un véhicule 5 places qui est alloué aux Services Techniques (pour l'Accueil de Jeunes et les mini-camps estivaux de l'ALSH notamment).

Notons également que les trajets pour se rendre sur certains projets d'animations spécifiques peuvent s'effectuer à vélo ou à pied, en fonction des saisons et de la faisabilité.

Sur le plan financier

Le SEJ dispose d'un budget investissement ouvert en fonction des besoins, et d'un budget de fonctionnement de 297 466,45 € pour 2015. Les recettes ont pour principales origines :

- **Le Contrat Enfance Jeunesse** (CAF), qui finance sous conditions les dépenses nettes qui restent à la charge de la commune, à la clôture de chaque compte administratif. L'enveloppe allouée dans le cadre de ce contrat est limitative et peut subir des « réfections » en cas de non-respect des conditions contractuelles. Pour 2015, le montant de la participation de la CAF au titre du CEJ était de 67 501,47 € dont 3 809,94 € correspondant à un avenant lié à la montée en charge des fréquentations (signé en cours d'année). Les capacités d'accueil ne sont pas limitées mais adaptées systématiquement aux demandes des familles. Le CEJ a introduit une obligation de résultat selon 4 critères :
 - le taux de fréquentation des structures (60 % minimum) ;
 - l'offre faite aux usagers (nombre d'heures ou de jours d'ouverture annuels des structures) et son évolution au fil des années (augmentation ou diminution du nombre de places d'accueil) ;
 - le coût brut plafond (horaire ou journalier) des prestations offertes aux familles :
 - 4,00 €/heure/enfant pour les accueils de proximité – ALSH, ALP et Accueil de Jeunes ;
 - 40,00 €/jour/enfant pour les séjours de vacances – mini-camps, séjours ados, etc. ;
 - le montant de la prestation CEJ pour le poste de « Coordination/Direction/Formation » par rapport au montant total de la prestation CEJ (30% maximum).
- **La Municipalité**, dont le financement s'est élevé à hauteur de 70 894,66 € pour l'année 2015 (estimation, en attente de versement des derniers acomptes de subventions).
- **Les participations financières des communes de Fossé et Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Bohaire et la Chapelle Vendômoise** depuis cette année (conventions de financement, permettant aux familles de ces communes de bénéficier des tarifs « commune ») qui s'élevaient respectivement en 2015 à 12 524,82€, 6 440,28 €, 3 049,20 € et 18,48 €.
- **La participation des familles** et des comités d'entreprises à hauteur de 90 828,19 € pour 2015.
- **Les Prestations de Service ALSH et Accueil de Jeunes** (CAF) dont le montant s'est élevé pour 2015 à 35 000 € environ (en attente de clôture du budget). Les modalités de versement de ces prestations ont été modifiées au 1^{er} janvier 2015. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions contractuelles de cette prestation, la facturation de tous nos pôles d'activités (ALSH mercredis et vacances, ALP et AJ) est alors passée à une tarification horaire.

- Les « **Bons Vacances** » et les « **Passeports Temps Libres** » versés par la CAF et la MSA à leurs bénéficiaires dont les ressources sont modestes. Ces aides, versées directement à l'organisateur, viennent en déduction des factures adressées aux familles. Le montant total de ces aides a été de 614 € pour 2015.

Toutes les structures du Service Enfance Jeunesse acceptent, pour le règlement des prestations qui leur sont dues, les « Chèques-Vacances » de l'Association Nationale pour les Chèques-Vacances (à l'exception des repas en période de vacances). Les « Chèques Emploi Service Universel » préfinancés (uniquement) ne peuvent servir à régler que les Accueils de Loisirs Périscolaires des enfants de moins de 6 ans.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, sur demande de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, les Accueils de Loisirs Périscolaires et l'ALSH appliquent une tarification modulée en fonction des revenus des foyers (« Quotient Familial »). Cette mesure est appliquée par tous les Accueils Collectifs de Mineurs, sur l'ensemble du territoire national. Ce mode de tarification ne concernait jusqu'alors que les structures dites « Petite Enfance » (crèches, haltes garderies par exemple). Au 1^{er} Janvier 2016, la 2^{ème} tranche tarifaire a été scindée en 2, pour offrir un service à un tarif au plus près des ressources des familles. Les tranches sont maintenant les suivantes :

Tranche	Quotient Familial	
	Valeur basse	Valeur haute
1	0 €	700 €
2	701 €	1070 €
3	1071 €	1575 €
4	1576 €	1900 €
5	1901 €	9999 €

Egalement depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, la collectivité a mis en place avec le Trésor Public, la possibilité de régler les factures des prestations par prélèvement. Pour cela, la famille doit en faire la demande un mois au préalable.

Sur le plan humain

Faire de « l'animation » signifie, avant tout, avoir un rôle pédagogique et éducatif auprès des enfants. Cette mission de coéducation (complémentaire de celles des familles, de l'école et des associations) doit permettre aux enfants de s'épanouir et de devenir, dans un avenir plus ou moins lointain, les acteurs et les citoyens responsables de demain.

Le SEJ emploie pour son activité annuelle d'encadrement, un Coordinateur du Service Enfance Jeunesse (temps complet), une adjointe de direction, également responsable de l'Accueil de Jeunes (temps non complet), douze animateurs(trices) à temps complet ou non et, en fonction des périodes, trois à huit animateurs(trices) vacataires supplémentaires.

Il entretient d'étroites relations avec :

- la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations** (D.D.C.S.P.P.) qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2010, les services de La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative (D.D.J.S.V.A.), la Direction Départementale des Services Vétérinaires (D.D.S.V.) et la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F.),
- la **Caisse d'Allocation Familiale du Loir-et-Cher**,
- la **Protection Maternelle et Infantile** (P.M.I.) du Conseil Départemental.

Les activités du service sont réglementées, contrôlées régulièrement et conjointement par ces trois services.

Au niveau de la Municipalité, le Service Enfance Jeunesse peut s'appuyer sur :

- les **dix-neuf élus locaux** : le Coordinateur collabore tout particulièrement avec le Maire, l'Adjointe chargée de l'animation et de l'action sociale et le Conseiller délégué aux affaires scolaires ;
- le personnel des **autres services communaux**, à savoir : les services administratifs et techniques ;
- les **associations** de la commune et hors commune.

Le Service Enfance Jeunesse entretient des relations régulières avec des prestataires de service associatifs ou privés (comme pour la société de restauration qui assure les repas des écoles et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil de Jeunes) et des partenariats occasionnels avec certaines entreprises.

Directives de travail à destination de l'équipe d'encadrement

La réalisation de l'ensemble des objectifs éducatifs doit intervenir dans les quatre années à venir, soit avant fin 2019.

L'équipe de Direction établira le lien entre les intentions éducatives des élus et les actions mises en place avec les enfants et les adolescents. Elle s'appropriera ces objectifs et les traduira en actions pédagogiques sur le terrain.

La période estivale sera propice à la sensibilisation aux objectifs retenus ; les autres périodes de l'année (mercredis, petites vacances et temps périscolaires) seront réservés à la phase d'approfondissement.

La prise en compte et la traduction de ces objectifs devra se faire dans un contexte à la fois ludique et éducatif. Toutes les programmations seront concernées :

- activités : manuelles, culturelles, sportives ;
- jeux (y compris les grands jeux) ;
- séjours : courts ou de vacances voire raids aventure.

Ces temps de vie et d'activités devront favoriser la socialisation, tout en stimulant la créativité, la coopération, l'autonomie et la responsabilisation progressive.

Les projets pédagogiques devront être adaptés aux différentes structures et aux divers publics qui les fréquentent.

La Direction et l'équipe d'animation devront travailler en concertation avec tous les acteurs éducatifs, y compris les écoles, afin que s'établisse un consensus entre tous ces partenaires et une cohérence quant aux objectifs éducatifs fixés. Cette entente ne pourra que renforcer l'impact éducatif et pédagogique de toutes les actions entreprises auprès des jeunes.